

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membre s en exercic e	Présent s	Votants
27 Quorum 14	15	15 + 5 pouvoir s

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY**, **Claudine BAUDIN ERARD**, **Evelyne BOCQUET**, **Philippe BORDE**, **Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA**, **Raphaël DA CRUZ**, **Anita DANGIN**, **Jean-Luc DEROZIERES**, **Jean-Pierre NANCEY**, **Emmanuel PROVIN**, **Régis RENARD**, **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Mélanie SIGNORY**, **Serge VOILLEQUIN**, **Lucienne WOJTYNA**.

Absents : **Angélique CHEVRE**, **Katty CLAYES TAHKBARI**, **Raynald INGELAERE**, **Pierre MARY**, **Pierre Frederic MAITRE**, **Pascale PETIT**, **Mickaël VAIRELLES**.

Représentés : **Simone DEVAUX** pouvoir à **Evelyne BOCQUET**, **Bruno LORILLERE** pouvoir à **Emmanuel PROVIN**, **Marie-José ROY-DECHANET** pouvoir à **Lucienne WOJTYNA**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM** pouvoir à **Régis RENARD**, **Karine VERVISCH** pouvoir à **Michel AUBRY**.

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 02_08042025

N°02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions aux associations 2025 telles que présentées dans le tableau joint à la présente délibération.

Les associations ont été regroupées par secteur (associations culturelles, sportives, patriotiques, sociales, accomplissant un service public, communales, diverses, extérieures à Bar-sur-Aube).

Il est précisé que les conseillers municipaux ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote pour la subvention qui serait attribuée à l'association pour laquelle ils sont membres du bureau.

M. Aubry (cyclo club baralbin), M. Voillequin (ACAC), M. Da Cruz (association fête à l'école), Mme Baudin Erard et Régis Renard (Jazzabar), Mme Vervisch ayant donné pouvoir (les Vitrites de Bar) ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote pour leur association.

Considérant l'avis favorable des commissions finances et ressources humaines, sports et loisirs et travaux du 31 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations détaillées en annexe de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget 2025.

Fait à Bar-sur-Aube, le - 8 AVR. 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Wojtyła
D. WOJTYŁA, secrétaire de séance